

Les coopérateurs de l'Opus Dei: une lampe allumée

“Le monde aura toujours besoin d’hommes et de femmes décidés à éclairer de la lumière du Christ et à semer la paix et la joie avec leurs œuvres de charité. Je demande à Dieu notre Seigneur que chaque coopérateur laisse derrière lui un sillage de concorde et de service à la société », dit le prélat de l’Opus Dei dans une publication récente.

8 nov. 2012

Le *Service d'Information* de l'Opus Dei a édité un petit fascicule (que l'on peut télécharger en PDF) expliquant ce qu'est un coopérateur, comment il prête son aide et comment il est aidé, avec de nombreux témoignages de gens des cinq continents.

Dans son introduction, le prélat de l'Opus Dei, en parle ainsi:

« Dans une parabole de l'Évangile, la lampe allumée symbolise la lumière de la foi qui se traduit par les bonnes œuvres (cf. Mt 25, 1-13).

Le monde aura toujours besoin d'hommes et de femmes décidés à répandre la lumière du Christ et à semer la paix et la joie par leurs œuvres de charité. Je demande à Dieu

notre Seigneur que chaque coopérateur laisse derrière lui un sillage de concorde et de service à la société. Dieu merci, de nombreuses initiatives éducatives et sociales ont vu le jour dans de très nombreux endroits du monde grâce à la collaboration de membres de l'Opus Dei, de coopérateurs et de nombreuses autres personnes de bonne volonté. Pour les années à venir, il faudra préparer et mettre en route d'autres projets répondant à des nécessités locales spécifiques, qui soient en même temps un point de référence culturel, social et spirituel. Lorsque je prie, chaque jour, pour les coopérateurs comme nous le faisons tous dans l'Opus Dei, je demande à Dieu de les récompenser pour leur aide généreuse afin qu'ils puissent toujours mieux connaître chaque jour la Vérité consolatrice du Christ ».

Voici une information sur les coopérateurs tirée de cet opuscule

Qu'est-ce qu'un coopérateur de l'Opus Dei ?

Sans être fidèles de la prélature, les coopérateurs de l'Opus Dei aident les apostolats de l'Opus Dei de différentes façons. Pour être coopérateur on n'a pas besoin de répondre à une vocation particulière.

Les coopérateurs sont le plus souvent des parents, des amis, des collègues, des voisins etc, de fidèles de la prélature ou bien encore de personnes qui reçoivent un bienfait spirituel de l'apostolat de l'Opus Dei, ou qui ont saisi l'importance du travail de promotion humaine et sociale, réalisé à partir des différentes activités apostoliques promues par ses fidèles. Des chrétiens qui ne sont pas catholiques, des personnes de toute autre religion ou n'en professant aucune peuvent également être coopérateurs de l'Opus Dei.

Qu'implique le fait d'être coopérateur de l'Opus Dei ?

La tâche propre des coopérateurs est de collaborer, spirituellement et/ou matériellement, aux initiatives apostoliques de l'Opus Dei. Leur aide spirituelle peut se concrétiser par la prière, si possible quotidienne, pour l'Opus Dei et pour ses apostolats. Leur coopération matérielle consiste à collaborer par leur travail ou par une aide financière à une œuvre apostolique de la Prélature. Ceux qui le désirent participent aussi aux activités de formation chrétienne proposées par la Prélature.

Quels bienfaits les coopérateurs en retirent-ils ?

Les fidèles de l'Opus Dei prient tous les jours pour tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, aident ou ont aidé la Prélature.

Les prêtres de la Prélature offrent aussi la messe, en certaines occasions, pour l'âme des coopérateurs défunts.

En outre, le Saint Siège a accordé des indulgences aux coopérateurs catholiques, à certaines dates de l'année, si, en plus des conditions prescrites par l'Eglise ils renouvellent, par dévotion, leurs engagements de coopérateurs.

Quelle est la démarche à suivre pour devenir coopérateur de l'Opus Dei ?

Le Vicaire Régional de l'Opus Dei nomme coopératrice la personne qui le désire sur proposition d'un fidèle de la Prélature. La proposition approuvée, la nomination est notifiée à l'intéressé qui devient coopérateur à partir du jour où elle lui a été signifiée. Ce jour-là, un coopérateur catholique est en mesure de gagner une indulgence plénière aux

conditions habituelles établies par
l'Église.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-ci/article/les-
cooperateurs-de-lopus-dei-une-lampe-
allumee/](https://dev.opusdei.org/fr-ci/article/les-cooperateurs-de-lopus-dei-une-lampe-allumee/) (7 août 2025)